

Un avenir financier quasi à l'équilibre

Un total de charges de 7 millions de francs: voilà le montant que Bassins prévoit pour l'année 2021. Les revenus de la commune ne devraient pas totalement suffire à couvrir ces dépenses. Un léger déficit de 3800 francs est donc prévu.

Dans son plan, la Municipalité a ajouté un compte «piscine». Puisque celle-ci n'est plus une société anonyme après sa mise en faillite, ses chiffres apparaissent maintenant dans le budget communal. Pour 2021, ce compte présente des charges d'un montant de quelque 420 000 francs pour des revenus qui avoisinent les 310 000 francs.

La commission des finances a par ailleurs proposé divers amendements, dont deux ont été acceptés. Le premier est d'augmenter de 13 000 à 20 000 francs un montant prévu pour un audit lors du changement de législature. Le deuxième est d'ajouter 10 000 francs au compte pour les frais de notaire et avocats, le montant ainsi à 30 000 francs.

La Municipalité affirme rester attentive aux charges non maîtrisables. Les acomptes 2021 pour la péréquation directe, indirecte et pour la police se montent pour la commune de Bassins à 1,7 million de francs. **LOS**